

Objet :

V/réf :

N/réf :

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Publié le

S²LOW

ID : 059-215904285-20230220-11 | 2023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt février deux mil vingt-trois à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DUMONT, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Date de la convocation : 13 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14

Présents : M DUMONT Christian, M COUVENT Jean-Pierre, Mme PLUVINAGE Nadine, M LEGRAND Jean-Pierre, Mme CATTEAUX Annick, M BARBRY Jean-Marie, Mme LIENARD Evelyne, M BOVELETTE Marc, Mme POTAUX Annie, M BOULET Jean-Marc, Mme CHAUWIN Francine, M CARRIERE Guy, Mme MAGERE Marie-France, Mme DUPONT Marie-Thérèse, M DEHON Gérard, M COUVEZ José, M NOWAK Daniel, Mme COUTELARD Catherine, M TABARIE Didier, Mme LABALETTE Martine, Mme SIMONETTI Sandrine, Mme LACROIX Audrey, Mme OBLED Aurélie, Mme SOUBRIER Amandine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M LEVEQUE Pascal ; M CORMONT Corentin, procuration à M DUMONT Christian.

Absents : M JOURDAIN Philippe.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le conseil a choisi Mme COUTELARD Catherine pour secrétaire.

QUESTION N° 11/2023

REPLACEMENT DES PLANCHERS ET ESCALIERS DU MOULIN

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre LEGRAND

Dans le cadre de la restauration du moulin du Montfarrand, il apparaît nécessaire de remplacer les planchers et escaliers intérieurs, très dangereux et menaçant de s'écrouler. Ces travaux viendraient finaliser la remise en état de cet élément de notre patrimoine communal.

Par conséquent, un devis a été établi en ce sens pour 35 533 € HT.

Cette dépense est toutefois éligible aux subventions accordées par la Région Hauts de France et aux fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de Cambrai (volet patrimoine).

Par conséquent, je vous propose :

- de décider du remplacement des planchers et escaliers intérieurs du moulin communal ;
- de décider de solliciter les co-financements auxquels la ville pourrait prétendre et, notamment, auprès de la Région Hauts de France et de la Communauté d'Agglomération de Cambrai ;
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour engager la dépense et solliciter lesdits co-financements ;
- plus généralement, de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour copie conforme

Délibération publiée sur le site Internet le 23 février 2023

Transmise à la Sous-Préfecture le 23 février 2023

Christian DUMONT,

Maire de Neuville Saint Rémy.

Catherine COUTELARD,

Secrétaire de séance.

Ville de NEUVILLE SAINT-REMY - BP 7 - 59554 Neuville Saint-Rémy

Email : accueil@mairie-neuville-st-remy.fr - Tél. : 03 27 73 30 30 - Fax : 03 27 73 30 38

Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.

Internet : <http://www.neuillesaintremy.fr>